

ENVAHIS !



Edmond Graszak sous-directeur des personnels d'encadrement, maritimes et contractuels (SG/DRH/SGP/EMC) à la Direction des Ressources Humaines (DRH), pensait présider une CAP comme les autres et cherchait un raccourci (pour couper court aux réclamations pourtant légitimes du SNITPECT), que jamais il ne trouva ...

Il fut tout à coup envahi par, non pas des hommes au petit doigt tout raide, mais une multitude d'ITPE à la détermination bien trempée, et à la nuque raidie par le joug sous lequel l'administration les tient depuis de trop nombreuses années et sous lequel ils ont décidé de ne plus se plier.

Quatre vingts ITPE (au-delà on avait estimé qu'il n'y aurait plus de place dans la salle) ont donc décidé, à la totale surprise de l'administration qui ne les attendait pas sur le terrain ultra protégé de la tour pascal, de s'imposer en CAP pour porter leurs légitimes revendications, puisque les motions du Congrès de décembre 2009, les demandes faites lors de la CAP du 17 décembre, et les diverses interventions lors de réunions bilatérales sont restées lettre morte.

Pis que tout, l'entretien du 25 janvier avec le directeur de cabinet du ministre qui nous avait promis/juré une réponse pour le 15 février s'est soldé par une fin de

non recevoir : le 25 février nous n'avions toujours aucune nouvelle : inadmissible !

Les ITPE, cadres majoritaires du MEEDDM, chevilles ouvrières de toutes les missions et de toutes les organisations ne pouvaient être traités de manière aussi désinvolte, serait ce par le directeur de cabinet lui-même.

Après avoir lu en introduction un témoignage d'un ingénieur de terrain sur la vision de l'évolution du ministère, qui a laissé songeur plus d'un membre de l'administration, nous avons lu notre déclaration préalable qui s'intitulait « Les ITPE en ont assez » et qui situait bien le problème ! la déclaration finissant par « ils ont donc décidé d'agir », l'envahissement a eu lieu logiquement juste après.

Le président de la CAP a donc décidé de mettre fin à la CAP et nous a demandé qu'elles étaient nos exigences. Nous avons alors réclamé un entretien immédiat avec Hélène Eyssartier, et nous l'avons obtenu. Une délégation de cinq ITPE a été reçue par la RH pendant 2h1/2.

Le Préfet Secrétaire Général, M D Lallement a été immédiatement informé, ainsi que le cabinet du ministre par le secrétaire général de la FEETS-FO.

Nous avons porté les revendications suivantes :

1 – l'aboutissement du projet statutaire avec alerte au cabinet du ministre, demande d'entretien avec le directeur de cabinet et engagement de portage politique du projet

2 - l'ouverture immédiate du chantier sur la note d'orientation du corps sous la présidence d' Hélène Eyssartier, DRH.

3 – non application aux TPE du forfait cadre tel que proposé par l'administration qui nous considère comme des cadres corvéables quand ça l'intéresse et non pas comme des cadres quand on parle statut et rémunérations

4 - fin immédiate des baisses de coefficient d'ISS arbitraires lors du passage au 7^{ème} échelon ou lors d'un changement de coefficient géographique

5 - renouvellement sans condition de tous les IC qui doivent être renouvelés cette année

6 - entretien avec Hélène Eyssartier pour discuter des points suivants :

- maintien en l'état de la circulaire promotions tant que l'administration n'a pas discuté de la rénovation de la charte de gestion de manière concertée avec le SNITPECT-FO

- fin des discriminations sur le principalat (mettre en place un nouveau mode de calcul plus simple, égalité de traitement face aux coefficients d'ISS)

- cadrage national sur les intérim, leur rémunération

- coefficient d'ISS de 1 pour tous

- obligation d'un coefficient d'attente de 1 au moins lors de mutations ou de promotions

- maintien du fonctionnement actuel de remontée des candidatures pour les ITPE en DDI, lors de la promotion TA

- choix du poste sur la liste des postes vacants pour les lauréats de la LA et de l'examen professionnel (au lieu de la liste fermée de l'administration)

- emploi d'IC1 automatique pour les directeurs de laboratoires LRPC et pour les adjoints à sous directeur d'administration centrale, au moment de la prise de poste

Après une âpre discussion avec une administration plus prompte à vouloir noyer le poisson que de répondre à nos justes revendications, nous avons obtenu de nombreux points, demandés en vain depuis des années, et qui ont pu être arrachés grâce à la détermination de tous !

Les résultats :

- portage d'un projet d'un statut « plus ambitieux » que celui porté en 2009 (la DRH annonce une lettre du cabinet du ministre en début de semaine prochaine)

Nous attendons donc avec impatience cette proposition pour vérifier que l'administration ne nous a pas encore bercés comme elle sait si bien le faire

- saisine interministérielle sur le projet de statut dès avril 2010

Là aussi, nous enregistrons mais resterons vigilants, cette annonce n'éteignant évidemment pas les actions du SNITPECT-FO

- renouvellement sans condition des emplois d'IC

Malgré une résistance pied à pied de l'administration, nous avons obtenu ce renouvellement pour l'ensemble des IC2 et IC1

- doublement du nombre de postes proposés aux lauréats de la LA et de l'exam pro

Pour les lauréats entrants dans le corps par la filière interne, qui aujourd'hui ne se voient proposer qu'une liste fermée et très restreinte (quelques postes à peine de plus que de lauréats), nous avons obtenu que cette liste soit dimensionnée au double du nombre de lauréats, ce qui constitue une avancée que seul le SNITPECT-FO peut obtenir, même si elle ne répond qu'imparfaitement aux revendications légitimes portées.

- emploi d'IC1 automatique pour les directeurs de laboratoire LRPC et adjoints à sous directeur d'administration centrale dès la prise de poste

Ce sujet, récurrent depuis plusieurs années, avait valu à certains de nos camarades d'être injustement privés de cet emploi alors qu'ils en assumaient la charge. Nous avons enfin obtenu gain de cause.

- ouverture immédiate du chantier sur la note d'orientation du corps des ITPE sous la présidence d'Hélène Eyssartier

Cette ouverture, qui va de pair avec le chantier statutaire, était demandée vainement par les élus à la CAP depuis deux ans. Miracle, l'administration a retrouvé d'un coup ses capacités auditives.

Nous avons également obtenu l'ouverture de certains chantiers qui vont bien au-delà du corps des ITPE :

- **la circulaire ISS à réécrire** (pour les ITPE, nous serons vigilants sur la prise en compte des exigences formalisées dans notre document joint)

- **l'application du forfait cadre à revisiter** (2^{ème} quinzaine de mars annoncé par la DRH pour discuter avec le SNITPECT-FO des différentes modalités possibles d'application)

Et enfin,

- **L'ouverture d'un chantier sur un cadrage national des intérim.**

Ce chantier, demandé depuis notre dernier congrès, est indispensable pour que les ITPE, qui assurent une très importante part des intérim du ministère, puissent être reconnus et rémunérés, avec une égalité de traitement quel que soit le service ou la région, et qu'il soit mis fin à l'arbitraire des chefs de service sur ce sujet.

SI LES ANNONCES SONT ENCOURAGEANTES, LES MESURES NE SONT PAS ENCORE GAGNEES !

Les chantiers à ouvrir ne sont pas encore ouverts, le projet statutaire n'est pas encore sorti et validé, les circulaires pas encore écrites. Mais il ne tient qu'à nous de montrer à l'administration que nous voulons aboutir au plus vite sur ces sujets.

L'enjeu est bien aujourd'hui, comme l'a défini la Commission Exécutive du 24 février, de maintenir une pression constante pour faire aboutir nos revendications, et en particulier notre nouveau **chantier statutaire qui doit se traduire par l'acceptation du concept de corps A/A+, par la transformation de l'emploi fonctionnel en grade**

terminant à HEB et par une revalorisation significative au premier niveau de fonction.

La CE a validé un programme d'actions dont nous vous ferons part au fur et à mesure.

NOUS DEVONS CONTINUER A ETRE FERMES

DETERMINEES ET COLLECTIFS

C'est grâce à notre action

que nous progresserons !

Seule l'action paie

Points de vigilance de la dernière CAP

- Cas d'un principalat normal refusé car le dossier n'a pas été remonté lors de la dernière CAP, son service n'ayant pas été capable de faire le bon calcul !!

Notre camarade, malgré notre demande, n'a pas obtenu son principalat. C'est une attaque claire contre le principe même du principalat. Si n'importe quel chef de service peut, en bloquant un dossier, empêcher la promotion, alors la généralisation du principalat n'est qu'un leurre, un mensonge de plus de l'administration.

Nous avons alors annoncé que ce système de calcul est obsolète et ne doit plus perdurer, mais l'administration n'hésitera pas à le proposer à nouveau dans son projet de circulaire pour les promotions 2010. Nous avons été obligés d'intervenir le 25 février en rappelant nos exigences sur le sujet.

Contingent des emplois d'ICTPE

Nous avons à force d'obstination, obtenu la publication des arrêtés IC pour l'ENPC et pour le ministère de l'Immigration.

RESULTATS DE LA CAP

L'administration ayant décidé de fermer la CAP qui venait juste de s'ouvrir, la CAP ne s'est pas tenue.

Elle est reportée au 16 mars. Pas d'inquiétude pour les camarades qui postulaient pour des mutations, cela ne perturbera pas le calendrier des mutations.

Les élus à la CAP – Mandat 2009-2012

Gilles PAQUIER (SNITPECT-FO)	06 30 27 24 40
Thierry LATGER (SNITPECT-FO)	01 42 72 45 24
Sandrine LEFEBVRE GUILLAUD (LCPC)	01 40 43 53 06
Georges KUNTZ (CETE EST - LRPC Strasbourg)	03 88 77 46 02
Louise WALTHER VIEILLEDENT (DREAL 31)	05 61 58 54 15
Eric HENNION (DDE 17)	02 40 12 84 89
Fabrice RUSSO (DIR Centre Est)	04 75 79 74 54
Sabrina KLEIN WODZYNSKI (DDT 51)	03 26 70 82 11
Nadia JACQUOT (ENTPE)	04 72 04 70 03
Yves LEGRENZI (DDEA 49)	02 41 79 67 21
Claire BOULET DESBAREAU (DDAF 30)	04 66 04 46 42
Zainil NIZARALY (SNITPECT-FO)	01 42 72 45 24

N'hésite pas à contacter les représentants élus du SNITPECT à la CAP, notamment si tu es concerné(e) par les prochaines réunions.

Prochaines CAP de l'année 2010 :

16/03/2010 : CAP mobilité 2010-5

25/05/2010 : CAP mobilité 2010-9

21/10/2010 : CAP mobilité 2011/1 et LA 2010

25/11/2010 : CAP TA IDPTE classique et principalat 2011

10/12/2010 : CAP TA ICTPE 2011

**LA MOBILISATION CA MARCHE !
POUR TON AVENIR, SOIS PRESENT DANS L'ACTION**

